



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Outre-mer : fonctionnement

Question écrite n° 41042

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande attire l'attention de M. le ministre délégué à l'outre-mer sur la politique menée dans son ministère en faveur du développement du télétravail. Le télétravail, qui est la possibilité d'exercer à distance des activités tertiaires grâce aux nouvelles techniques d'information et de communication, a un rôle à jouer dans l'adaptation de notre économie et de notre administration. Le télétravail peut favoriser l'aménagement du territoire (relocalisation des tâches, revitalisation de certaines zones, répartition plus équilibrée des activités...), l'amélioration des services rendus aux usagers (création de télécentres et de nouveaux points d'accueil...) et la qualité de vie des agents. Convaincu que les services publics doivent avoir un rôle exemplaire en la matière, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les initiatives prises par son ministère pour diffuser dans l'administration ce mode d'organisation qui est un atout pour l'aménagement du territoire et le développement de nouveaux emplois.

Texte de la réponse

Le ministère de l'outre-mer n'a mené à ce jour aucune expérience dans le domaine du télétravail. Cependant, le nouveau schéma directeur informatique, en cours d'élaboration, prendra en compte les possibilités offertes par les nouvelles techniques d'information et de communication. Le réseau informatique du ministère qui possède une passerelle vers le réseau public Transpac, sera doté d'une messagerie aux normes internationales X 400 permettant ainsi une interconnexion normalisée et sécurisée avec les interlocuteurs externes et notamment avec l'outre-mer. Par ailleurs, le ministère de l'outre-mer envisage de créer un serveur Minitel et un serveur Internet. Ces deux projets ont pour principaux objectifs d'améliorer le service rendu aux usagers en facilitant l'accès à l'information et de permettre un dialogue entre l'administration et le public. La technologie Internet servira aussi de support à l'instauration d'un guichet unique d'accueil du public. La mise en œuvre du nouveau schéma directeur informatique aboutira (grâce notamment à l'utilisation des nouvelles techniques de communication) à la création d'un système d'information cohérent, évolutif et ouvert. Ce dernier permettra ainsi d'envisager au sein de notre organisation des modes de travail nouveaux tel qu'en effet le télétravail.

Données clés

Auteur : [M. Martin-Lalande Patrice](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41042

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3785

Réponse publiée le : 2 septembre 1996, page 4720